



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 du mois de juillet à 18h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Maire.

Étaient présents : MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BINOTTO, ESTEVE, FERRES, LANDES, MITSCHLER, NAAM et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DAVY, DE BERNARD, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.

Procuration(s) : MME BARON-GARBETT (pouvoir MME LANDES), CAZALBOU (pouvoir M BONNAND), FONTES (pouvoir MME NAAM) et RATIER (pouvoir MME MITSCHLER).

Absent(s) excusé(s) : M RICHIR

Monsieur DE BERNARD a été nommé secrétaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26
Pouvoirs : 4
Excusés : 1
Quorum : 14

Date de convocation : 27/06/2025
Date d'affichage : 27/06/2025

DÉLIBÉRATION N° D-2025/19

Objet : SDEHG – CONVENTION GROUPEMENT OMBRIERES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-4-4 du CGCT,

Vu le Code de la commande publique,

Vu les statuts du SDEHG l'habilitant à coordonner un groupement de commandes relatif à la construction d'unités de production photovoltaïque en vue de fournir de l'électricité en autoconsommation pour les bâtiments communaux ;

Considérant la volonté de la commune de s'inscrire dans une démarche de transition énergétique et de développer la production d'énergie verte,

Considérant la volonté de la commune de réduire sa dépendance du marché de l'énergie et de disposer d'une meilleure visibilité à long terme de ses dépenses énergétiques,

Considérant que le SDEHG organise un groupement de commandes relatif à la construction d'unités de production photovoltaïque en vue de fournir de l'électricité en autoconsommation pour les bâtiments communaux auquel les membres du syndicat peuvent adhérer,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes relatif à la construction d'unités de production photovoltaïque annexée à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide selon la répartition des voix ci-dessous, de :

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BINOTTO, ESTEVE, FERRES, LANDES, MITSCHLER, NAAM et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DAVY, DE BERNARD, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.
CONTRE	---
ABSTENTION	---
NE PARTICIPE PAS	---

- Adhérer au groupement de commandes du SDEHG et d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relatif à la construction d'unités de production photovoltaïque
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention de groupement et tout document y afférent,
- Autoriser le représentant du SDEHG à signer tout document en tant que coordonnateur du groupement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.


Le Maire
Sabine GEIL-GOMEZ

